Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 148 (1997)

Heft: 2

Artikel: Certification du bois : allons-y d'une manière positive!

Autor: Sorg, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-765449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Certification du bois: allons-y d'une manière positive!

Par Jean-Pierre Sorg¹

Keywords: Timber certification; international timber markets; international forest policy.

FDK: 611: 722: 97

La communication de *Jean Combe*, qui précède, a été présentée par son auteur également dans le cadre de la réunion annuelle du Groupe de travail Nord-Sud de la Société forestière suisse, le 31 octobre 1996 à Bienne, justement consacrée à ce sujet. Elle y fut le point de départ d'une intéressante discussion. En soumettant sa communication au Journal forestier suisse, Jean Combe s'est aimablement déclaré d'accord que je fasse valoir, dans le même numéro, un point de vue différent, que voici. Je l'en remercie. Nous souhaitons tous deux que la discussion continue!

Construite sur une attitude de rejet, l'argumentation mène à une conclusion conciliante

Il ne manque pas d'observateurs pour remarquer que la difficulté du dialogue entre beaucoup de forestiers et une bonne partie des environnementalistes, relève autant de la communication que des positions de fond.

Ce constat, me semble-t-il, est fort bien illustré par la communication de Jean Combe. A une démolition engagée, un tantinet excessive, de l'idée de la certification dans les trois premières parties succède une conclusion en tous points conciliante, aussi bien quant à l'objectif qu'en ce qui concerne l'attitude, le «fonctionnement» des milieux de la foresterie et de l'industrie du bois face à cette question.

Faut-il y voir une technique de débat visant à intimider le partenaire/adversaire? Ou plutôt l'expression du désarroi qui gagne les milieux forestiers (plutôt que ceux du bois, probablement) dans un contexte de dérégulation et de globalisation de l'économie et de l'administration, et de montée en puissance du mouvement écologique? Je

¹ Membre du comité central de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

penche, pour ma part, vers la seconde explication et j'en tire aussi la conclusion qu'il est temps d'agir. Comment? Jean Combe ouvre la voie: «...agir de concert entre partenaires de la filière élargie... tant dans le secteur public... que dans le secteur privé...», ou encore: «...mettre en valeur toutes nos compétences et nos connaissances de la filière...». Et, surtout, éviter de «...toujours réagir après-coup...». On ne saurait mieux dire! La nécessité pour les forestiers de s'insérer encore plus dans la filière forêt-bois doit être appuyée. Par sa participation à certaines recherches que nous avons eu l'occasion de voir à l'Ecole suisse d'ingénieurs et de techniciens du bois de Bienne, l'Antenne romande/FNP s'y emploie.

Cependant, la filière forêt-bois concerne d'autres produits que le bois et, désormais, attire l'attention d'autres milieux que les forestiers, les industriels et les artisans du bois. Je veux bien entendu parler des milieux de la protection de la nature et de l'environnement, qui s'intéressent à la forêt, à ses produits et à ses prestations. Organisés sur les plans local, cantonal, national et international, ces milieux représentent une fraction importante de la population et participent au débat sur l'avenir de notre société. Beaucoup de forestiers, dans différentes positions, en tiennent compte, de même que les associations forestières et de l'industrie du bois, dans le cadre de relations qui, répétons-le, sont souvent difficiles. Il me semble que le forestier, dont la vocation moderne est celle d'une force d'intégration des différents intérêts qui s'expriment au sujet de la forêt, peut dépasser cette situation conflictuelle et « internaliser » en quelque sorte les préoccupations environnementales, en les faisant siennes au même titre que celles des propriétaires et des acteurs de la filière bois.

Eviter tout procès d'intention

La communication de Jean Combe soulève des questions qui doivent être discutées et qui, sans doute, le seront. Je pense notamment à l'indispensable clarification que nécessitent les notions de label écologique (type FSC) et de label de qualité (type ISO).

Il n'est pas possible de suivre l'argumentation lorsqu'elle s'engage dans la voie du procès d'intention. En filigrane apparaît en effet l'esquisse d'une sorte de complot qui serait ourdi par les mieux environnementalistes pour affaiblir la filière forêt-bois suisse. Suggestion surprenante, qui mérite d'être discutée.

L'idée d'introduire des labels écologiques est apparue tout d'abord dans le cas des bois tropicaux. Rappelons que chaque année, plus de 16 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent et qu'au moins 5 millions d'hectares sont dégradés par l'exploitation commerciale du bois. Cependant, suite à la Conférence de Rio et aux arguments avancés par des pays exportateurs de bois comme la Malaisie et le Brésil, les projets de certification ont été élargis à l'ensemble des forêts du monde. On peut y voir l'émergence d'une certaine forme de solidarité.

L'action a besoin d'être lancée, ce qui est le cas actuellement. La Suisse n'est pas seule et des organisations dans différents pays d'Europe et d'Amérique y participent. Il est bien certain que pour obtenir un impact sur la gestion des forêts tropicales, des marchés importants devront être touchés, ceux du Japon et des Etats-Unis au premier chef. Mais l'expression d'une solidarité implique aussi que des initiatives soient prises pour dégager le chemin. La Suisse, eu égard à sa considérable tradition forestière, y est quasiment prédestinée.

Par ailleurs, la gestion des forêts et la production du bois ne sont pas seules en cause. Les organisations de protection de la nature et de l'environnement cherchent au contraire, par le moyen de la vérité des prix, à soutenir les ressources naturelles renouvelables au détriment des matériaux à haute consommation énergétique comme les métaux, le béton, les plastiques. Dans ce but, les organisations concernées mènent des actions visant à réviser le coût de l'énergie, à introduire des taxes sur les polluants, à munir tous les matériaux et produits d'un label d'origine certifiant des modes de production compatibles avec la protection de l'environnement. Au bout du compte, le bois – indigène notamment – sortira vainqueur.

Un dernier mot sur l'économie

Aussi vrai que le forestier n'est pas *uniquement* le représentant des propriétaires de forêts, son argumentation ne peut se situer sur le seul plan économique. Car, comme l'a écrit récemment R. Steppacher de l'IUED à Genève, économiste lui-même: «...il est frappant de constater à quel point les économistes sont impuissants face aux problèmes majeurs de notre temps, qu'ils soient de nature écologique ou sociale».

Auteur:

Dr. Jean-Pierre Sorg, chaire de Sylviculture, EPFZ, CH-8092 Zurich.